



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

Canada



Le Canada à la CdP 21

**Direction générale des affaires
internationales
Environnement et Changements
climatiques Canada
Janvier 2016**

Conférence sur le climat de Paris (CdP 21)

- Près de 40 000 participants représentant 195 pays
- Le point culminant d'un processus de négociation sur quatre ans afin d'adopter un accord mondial sur les changements climatiques qui a force de loi et qui s'applique à tous les pays
- Elle a mis en évidence l'importance des gouvernements sous-nationaux et des acteurs non étatiques



La participation du Canada à la CdP a reposé sur:

- Collaboration avec les provinces et les territoires, les organisations autochtones nationales ainsi que les acteurs non étatiques
- Un processus décisionnel axé sur des faits et des données scientifiques solides
- Reconnaissance de la nécessité de faire la transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente au climat
- Support pour l'adaptation et le développement résistants aux changements climatiques dans les pays qui en ont besoin



La délégation canadienne

La délégation canadienne comprenait :

- des leaders provinciaux et territoriaux
 - des organisations autochtones nationales
 - des groupes du secteur des entreprises et de l'industrie
 - des universitaires et des jeunes
 - chefs et critiques de l'opposition
-
- Des séances d'information quotidiennes et des réunions bilatérales avec les intervenants canadiens afin de les tenir au courant et d'aborder les positions du Canada



Le Canada a joué un rôle actif

- Le premier ministre Trudeau a prononcé la déclaration nationale du Canada lors de la Journée des leaders
- La ministre de l'Environnement et du Changement climatique a participé activement à tous les aspects des négociations
- La ministre a aussi facilité les négociations sur un article clé de l'accord (l'article 6 sur les approches coopératives)



Le Canada a joint de nombreuses initiatives internationales

- Commission mondiale des océans – Pour l’océan
- Coalition pour le prix du carbone – déclaration et lancement
- Lancement de Mission Innovation et déclaration
- Déclaration de haut niveau sur le climat et les forêts
- Annonce commune pour le Fonds pour les pays les moins développés
- Initiative sur l’énergie renouvelable en Afrique
- Lancement du système d’alerte précoce aux catastrophe du climat
- Déclaration de haut-niveau de l’Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction
- Lettre d’engagement envers le transport de cargaison durable – Coalition pour l’air pur et le climat
- Déclaration sur l’Initiative sur les véhicules électriques
- l’Initiative du G7 portant sur l’assurance contre les risques posés par le climat visant les pays en développement
- Coalition pour le climat et l’air pur
- Déclaration sur les marchés du carbone mené par la Nouvelle-Zélande
- Réforme des subventions aux énergies fossiles



Le Canada a annoncé un financement climatique international pour appuyer les efforts mondiaux

- Le Canada contribuera 2,65 milliards de dollars entre 2015 et 2020 afin d'aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Cette contribution comprend :
 - **150 M\$** pour appuyer l'énergie renouvelable en Afrique (Initiative africaine pour les énergies renouvelables du G-7)
 - **50 M\$** pour appuyer l'assurance contre les risques climatiques dans les pays en développement (Initiative G7 sur l'assurance contre les risques climatiques du G-7)
 - **35 M\$** pour réduire les polluants climatiques à courte durée de vie incluant par l'intermédiaire de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air (CCQA)
 - **30 M\$** pour financer l'adaptation urgente par l'intermédiaire du Fonds pour les pays les moins avancés
 - **10 M\$** à l'Organisation météorologique mondiale pour les Systèmes d'alerte précoce multi-dangers, particulièrement dans les pays en développement vulnérables

Page 7 – February-9-16



Prochaines étapes

- Les négociations se poursuivent en vertu de la CCNUCC concernant les règles et les paramètres pour la mise en œuvre de l'Accord
 - Réunion intersession – Du 16 au 26 mai, à Bonn, en Allemagne
 - CdP22 – du 7 au 18 novembre, à Marrakech, au Maroc
- Les changements climatiques continueront de figurer à l'ordre du jour des réunions de très haut niveau cette année (Visite d'état du PM aux USA, G-7 et G-20, Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth)
- Cérémonie des signatures pour l'Accord de Paris organisée par le Secrétaire général des Nations Unies le 22 avril 2016
 - La ratification peut commencer par la suite
 - L'Accord entre en vigueur dès que 55 pays représentant plus de 55 p. 100 des émissions mondiales l'ont ratifié



ANNEXES

Page 9 – February-9-16



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

Canada 

L'Accord de Paris (1)

- Ambitieux, durable et applicable à toutes les parties
- Les Autochtones, les collectivités, les droits de la personne et l'égalité entre les sexes sont mis en évidence
- Formulation de la Transition équitable de la population active à une économie à faible émission de carbone
- Reconnaissance du rôle important que jouent les gouvernements sous-nationaux, la société civile, le secteur privé, etc.
- Vise à contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels... »



L'Accord de Paris (2)

- Des contributions déterminées au niveau national (cibles) qui doivent être mises à jour tous les 5 ans, de plus en plus ambitieuses
- L'utilisation volontaire de résultats d'atténuation transférables à l'échelle internationale (marchés) est permise dans la mesure où les Parties les déclarent ouvertement et appliquent des règles comptables rigoureuses afin d'éviter le double comptage
- Invitation à communiquer des stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre à long terme pour le milieu du siècle d'ici 2020
- La mobilisation de 100 milliards de dollars américains pour aller au-delà de 2020, un nouvel objectif financier collectif devant être établi d'ici 2025



L'Accord de Paris (3)

- Établissement d'un cadre de transparence pour fournir des renseignements réguliers sur les progrès réalisés à l'égard des cibles d'émissions, des mesures d'adaptation et le financement fourni et reçu par toutes les Parties
- Bilan mondial sur les progrès globaux réalisés tous les cinq ans à compter de 2023
- Établissement d'un but mondial visant l'adaptation, afin de renforcer la résilience et de réduire les vulnérabilités, dans le but de contribuer au développement durable; aussi la coopération afin de traiter les pertes et préjudices; accord sur la nécessité d'adaptation des communications
- Mise en évidence des efforts soutenus en matière d'interventions à l'égard des changements climatiques dans la période pre-2020 en maintenant les réunions d'experts techniques deux fois par année de 2016 à 2020

